

Nom de l'entreprise : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

Faciliter le pâturage grâce aux clôtures virtuelles

Titre de la mission/de la problématique

Présentation de la structure et de son domaine d'activité

Que fait votre entreprise ?

Où est implantée votre entreprise ?

Quels sont vos perspectives d'avenir (technologies, marché, etc.) ?

Quelle démarche mettez-vous en place pour atteindre ces objectifs ? (introduction à la problématique)

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 3 missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014. Elles doivent :

contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières

accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi

assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire comprend 650 collaborateurs au service de 24 000 entreprises agricoles et 500 collectivités.

Parmi ses directions, la direction innovation recherche et développement créée en janvier 2018 a notamment pour objectif d'accompagner le développement de solutions innovantes et de les expérimenter in situ en conditions réelles au sein de fermes commerciales et/ou expérimentales. Ces innovations doivent permettre aux agricultures d'évoluer pour durer

En agriculture, les innovations sont nombreuses et les idées foisonnent. Pour les détecter, les tester et les diffuser, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire a structuré une équipe dédiée. Les stations d'expérimentation de la Chambre, les fermes expérimentales du réseau F@rm XP, les réseaux de référence et les groupes d'échanges que pilote la Chambre offrent des conditions d'expérimentation grandeur nature en lien avec les agriculteurs. Notre méthode de co-construction permet toujours d'élaborer des projets en rassemblant tous les acteurs du territoire pour produire des solutions partagées.

Problème rencontré par l'entreprise et objectifs de la mission

Quel problème rencontrez-vous dans votre démarche ?

Quels sont les objectifs à remplir pour résoudre votre problème ?

Sous quelle forme devra se présenter la réponse finale du solutionneur ?

Le pâturage est un moyen incontournable pour parvenir à une agriculture durable (eco-socio-envir). Le pâturage est donc une méthode de travail à encourager. Il faut toutefois en diminuer ses contraintes notamment celles dues à la gestion des clôtures.

Comment permettre aux éleveurs la mise en place du pâturage tout en levant les contraintes de cette méthode de production ? La clôture virtuelle.

Il faut aussi intégrer que le pâturage est une technique de production délicate à maîtriser et qu'une bonne valorisation de l'herbe demande de la rigueur.

Afin d'aider les éleveurs à utiliser des processus de production plus durables, la clôture virtuelle se dégage parmi des solutions provenant des nouvelles technologies

Cette technologie demande un équipement spécifique combinant : un système de géolocalisation embarqué et d'avertissements

La CAPDL n'a pas les compétences pour développer un prototype de ce genre. Elle a besoin de partenaires

Modalités de la collaboration (facultatif)

Quelles ressources (humaines ou matérielles) seront mises à disposition du solutionneur durant le projet ?

Conseiller agricole connaissant bien le besoin des agriculteurs.

Ferme expérimentale pour les tests terrain en production laitière (Derval 44) et viande (la Roche sur Yon 85).

Cahier des charges définissant les cas types

Perspectives en cas de succès

L'entreprise donnera quelles suites au projet livré par le solutionneur ?

Y-aura-t-il une collaboration étendue entre l'entreprise et le solutionneur ?

La conception de prototypes permettra de passer à une phase expérimentale dans nos fermes du réseau afin de vérifier le comportement des bovins et les conséquences sur leur bien-être.

Aucun cadre ne définit aujourd'hui les conditions de la collaboration. La discussion reste ouverte sur ce sujet